

**Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2023/2024)**  
**L2 et L3 Génie Civil**

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 11/01/2023	Structure de la matière (25)	09h00 10h30		
		CHIMIE 1 (25)			
		INFORMATIQUE 1 (20)	11h00 12h30		
		ECM 1 (05)			
METIERS 1 (05)					

**NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.**

**- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.**

**Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)**  
**L2 et L3 Génie Civil**

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 18/01/2023	PHYSIQUE 1 (100)	09h00 10h30		
		FRANÇAIS 1 (10)			
		Méthodologie de la rédaction (05)	11h00 12h30		
		DESSIN 1 (05)			

**NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.**

**- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.**

**Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)**  
**L2 et L3 Génie Civil**

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 25/01/2024	MATHEMATIQUES 1	09h00 10h30		
		(100)			

**NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.**

**- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.**

## **Pour le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de :**

- Respecter leurs affectations en salles d'examens. (*Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées*).
  - Respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants (contrôle d'identité, changement de place, remise des copies à la fin de l'examen...).
  - S'équiper de tout le matériel autorisé qui leur permet de composer dans les meilleures conditions.
- \* L'utilisation des supports numériques (portables, tablettes, écouteurs, ...) est strictement interdite en salles d'examens.*
- Toute fraude ou tentative de fraude, tout refus d'obtempérer aux directives des enseignants surveillants et toute perturbation d'un examen, exposerait son auteur aux sanctions dictées par le conseil de discipline.

**NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.**

**- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.**